

## Livres

**Pierre-Yves Bocquet, *La « Révolution Nationale » en 100 jours, et comment l'éviter.*** Collection « Tracts/ Gallimard », Janvier 2025, 60 pages.



On me l'avait conseillé plusieurs fois, j'ai tardé à le lire... j'ai eu tort. Je pensais qu'il s'agissait d'un texte expliquant comment en 100 jours après son accession au pouvoir, le Rassemblement National détricoterait nos droits et libertés pour faire comme Hitler, qui au 3 mai 1933 avait liquidé les partis de gauches, les syndicats et

le droit de manifester pour ne citer que ces exemples. Absolument pas. Ce "tract" vite lu, permet de comprendre comment en 100 jours le RN pourrait modifier en profondeur la Constitution sur la base de son « référendum sur l'immigration ».

Ce « référendum sur l'immigration » il en est question depuis des années, le Rassemblement National faisant du référendum l'alpha et oméga de sa démocratie pour instaurer au quotidien la « priorité nationale » chère à l'extrême droite. La « priorité nationale » étant le nouveau nom de la « préférence nationale » historique du Front National.

Ce que l'ouvrage nous apprend c'est que ce projet de référendum constitutionnel existe déjà, qu'il a même déjà été déposé à l'Assemblée Nationale le 25 janvier 2024 par Marine LE PEN elle même. Le RN pourra ainsi dire que tout le monde était prévenu à l'avance sur ses intentions et que « le peuple » aura le dernier mot sur la question. Et oui, nous aurons été prévenus.

Ce projet de loi référendaire fait 18 pages et pas moins de 14 articles et comporte trois parties. Dans le titre premier il s'agirait d'instaurer la préférence nationale dans l'accès à l'emploi au logement... et deviendrait un « *droit constitutionnellement invocable* ». Les autres articles de cette partie limitent ou suppriment les droits des personnes étrangères. Dans le titre deux, le projet de loi instaurerait la « *protection de la nationalité et l'identité de la France* » supprimant le droit du sol et imposant une vision fantasmée de la France idéale (son patrimoine, sa culture, ses paysages...). Dans le troisième titre le texte instaurerait la « *primauté de la constitution et du droit national* », donc sur les traités internationaux et en particulier européens, et empêcher par exemple de

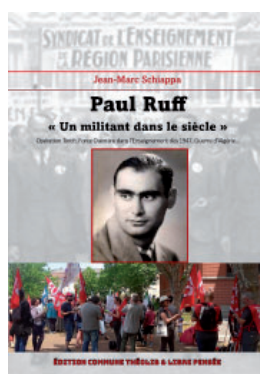
faire des recours devant la Cours Européenne des Droits de l'Homme.

Après une analyse des changements fondamentaux apportés par ce projet de loi, l'auteur nous détaille surtout le projet du RN pour arriver à modifier la Constitution par voie référendaire. Celle-ci ne peut être théoriquement modifiée que par l'utilisation de l'article 89 « De la révision » qui oblige à faire voter un texte au Congrès (Assemblée Nationale + Sénat). Le RN envisage de passer par l'article 11 qui permet de passer par la voie référendaire pour soumettre un projet de loi au peuple. Or cette voie référendaire ne peut à priori pas modifier la Constitution... sauf que Charles de Gaulle l'a fait par deux fois. Un long chapitre revient sur ces éléments historiques et comment le RN pourrait faire de même pour son projet en tordant le bras à son tour aux institutions.

L'auteur termine son propos par le moyen de contrer ce coup de force législatif, en clarifiant par la loi les points jurisprudentiels nécessaires avant que le RN ne verrouille la Constitution. Car un des points du projet est d'empêcher l'Assemblée Nationale ou le Sénat de revenir sur la « priorité nationale », même après le départ du RN de l'Élysée...

**Pascal BRUN**

**Jean-Marc Schiappa, Paul Ruff. « Un militant dans le siècle ». Opération Torch, Force Ouvrière dans l'enseignement dès 1947, Guerre d'Algérie,** Édition commune Théolis et Libre Pensée, 2026 (10 €).



Les éditions Theolib et la Fédération nationale de la Libre Pensée publient un livre consacré à Paul Ruff « un militant dans le siècle ». Le siècle en question étant celui qu'on définit comme le 20<sup>ème</sup>. Né en 1913, Paul Ruff est décédé en 2000. L'auteur, Jean-Marc Schiappa l'indique : « *Ce n'est pas une biographie* », il évoque

une « *esquisse [qui] est même chronologiquement très incomplète puisqu'elle s'arrête en 1958* ». De fait, l'essentiel des chapitres traite de la période 1946-1958. Non pas que Paul Ruff soit l'incarnation de la 4<sup>ème</sup> République qui recouvre ces années ; loin de là.

Ce qui se joue autour, avec et sous l'influence de Paul Ruff dans ces années-là ce sont les débats et les choix syndicaux liés à la scission de la CGT, à

la création de la CGT-FO, à la non-affiliation confédérale de certains secteurs dont la Fédération de l'Éducation nationale (FEN). Le courant auquel appartient Paul Ruff est celui qui, dans les années 1980, décidera de rejoindre FO, quittant « l'autonomie » de la FEN.

Au fil des pages, plusieurs références renvoient à des noms bien connus des lectrices et lecteurs de *La Révolution prolétarienne* : Monatte, Hagnauer, Guilloré, d'autre encore. Le voyage à travers les années 50, qui plus est pour un personnage Sidi-Bel-Abbès, amène à parler de la guerre d'Algérie, du colonialisme, des luttes pour l'indépendance, des luttes entre indépendantistes. Filali, Messali Hadj, voilà encore des noms qui « parlent » pour *La RP*.

Des situations peu connues des syndicalistes d'aujourd'hui apparaissent dans ce récit : les doubles affiliations FEN-CGT et FEN-FO, le Comité de liaison et d'action pour la démocratie ouvrière (CLADO), Pour un mouvement syndical unitaire et démocratique (PUM-SUD).

Les nombreuses annexes éclairent l'ensemble, notamment par la lecture de documents d'époque.

Si l'essentiel se passe sous la 4<sup>ème</sup> République, une autre 4<sup>ème</sup> est en filigrane, plus durable, celle dont était membre Paul Ruff, l'Internationale, du moins une des 4<sup>èmes</sup> Internationales ; on l'aura comprise celle incarnée, notamment dans ces années-là mais pas seulement par Pierre Lambert. Si le livre est co-édité par la FNLP, cette dimension n'est guère traitée. Mais revenons au début : « Ce n'est pas une biographie », Mais un morceau de vie d'un militant, un témoignage qui concerne le mouvement ouvrier.

C.M.

**Alexandre Hébert :**

En même temps que le livre sur Paul Ruff, j'ai reçu une brochure *Alexandre Hébert. Archives, textes et documents*. Éditée par l'Union départementale CGT-FO de Loire Atlantique<sup>1</sup>, elle est l'œuvre de Michel Le Roc'h et Christian Eyschen. Son titre est plus efficace à en décrire le contenu que quelques lignes que je pourrais griffonner.

C.M.

<sup>1</sup> Udfo44@force-ouvriere.fr

## BONNES PAGES

« Il existe une différence entre les collectivités paysannes d'Aragon, les entreprises et les industries collectivisées de Catalogne et dans d'autres régions d'Espagne. Dans les entreprises industrielles, le travail – c'est-à-dire la production – est collectivisée mais la consommation se fait à titre individuel. Dans les communautés paysannes, la consommation est également socialisée. Le nouveau système est simple dans ses caractéristiques et diversifiée dans ses formes d'application. Le revenu familial est calculé d'après des quotas de distribution, laquelle est restreinte en cas de pénurie et illimitée en période d'abondance. »

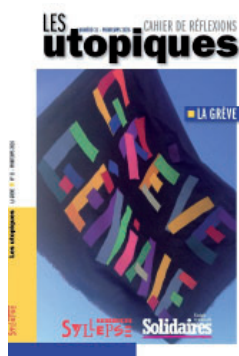


**Augustin Souchy, *Parmi les paysans d'Aragon. carnet de voyage des collectivisations de 1936 à 1937***. Smolny, 2026.

Sur la Révolution espagnole dont c'est le 90<sup>ème</sup> anniversaire, nous renvoyons à notre dossier d'il y a 10 ans. (*La RP* n°794)

## Revue

*Les Utopiques* n°31, printemps 2026, 15 €.



Ce nouveau numéro est particulièrement riche. On y trouve notamment un article de Sara Selami<sup>1</sup> sur les mobilisations ouvrières en Iran depuis la guerre des 12 jours, un de Christian Mahieux sur les attaques contre le droit de grève dans le ferroviaire, et des extraits de *La RP* sur la grève des mineurs en 1963<sup>2</sup>. Un long article de trois membres de l'équipe d'animation de SUD Industrie aborde avec un vrai

travail de réflexion le sujet rarement abordé des conflits internes dans les orgas syndicales et de leur gestion. S'il n'est, forcément, pas exhaustif<sup>3</sup> et finit par prendre en exemple un conflit dont nous ne connaissons quasiment rien, il pointe avec justesse que « *la manière dont une organisation syndicale gère ses propres conflits dit beaucoup de ce qu'elle est capable de proposer au monde du travail* ».

S.J.

<sup>1</sup> Relire son intervention au congrès de la CGT dans *La RP* n°821.

<sup>2</sup> De Raymond Guilloré et Roger Hagnauer, *La RP* n°481.

<sup>3</sup> J'ai évoqué le fait qu'une démocratie interne formelle n'est pas forcément une démocratie effective dans *La RP* n°828, ce qui n'est pas exactement la même chose mais peut parfois participer au problème.